



Achat d'un parquet flottant

Par **monseau**, le **26/09/2008** à **23:20**

J'ai commandé un parquet pour 3 chambres avec les plinthes et la sous couches. Je n'ai pas signé de devis, ni signé un bon de commande, ni payé d'acompte. Je suis allée chercher une partie du parquet avec par contre toutes les plinthes et la sous couches pour les 3 chambres. J'ai fait venir un menuisier pour poser ce parquet dans une chambre et il s'avère que ce dernier est difficile à poser et de plus de mauvaise qualité. Je souhaiterais savoir mes droits étant donné que je n'ai rien payé, et que je ne souhaite pas garder ce parquet. J'aimerais savoir si le vendeur a le droit de refuser de me reprendre la marchandise ouverte et celle qui n'a pas été ouverte. Apparemment pour le vendeur il n'y a pas de défauts et ce parquet est de bonne qualité. Pour ce qui est de reprendre la marchandise, pour eux les paquets non ouverts peuvent peut-être être repris mais avec une décote de 20%. Je ne trouve pas cela normal vu qu'une partie du parquet est resté au dépôt et qu'une autre partie de la marchandise est allé chez moi et n'a pas été ouverte.

Merci pour votre aide

Par **SAINT_JUST**, le **27/09/2008** à **01:08**

Vous ne payez rien du tout, quand le vendeur vous envoie la facture retournez là en leur demandant de rappeler sur la facture les références de votre commande.

Leur seul recours sera alors de venir récupérer la marchandise